

**ARRETE n° 2026-033**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**DE LA PRESIDENTE A M. VINCENT GENTHIAL - Grade : Ingénieur hors classe**  
**Directeur de la Régie et responsable de l'Unité de l'eau et de l'assainissement**

**La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la Présidente à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires ;  
Considérant que M. Vincent GENTHIAL exerce les fonctions de Directeur de la Régie et Responsable de l'Unité Eau et Assainissement ;

**ARRETE**

Article 1 – Donne sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature à M. Vincent GENTHIAL pour signer tous les documents dans le domaine de l'Eau et de l'assainissement dont il a la charge selon la liste annexée et de manière générale tous les documents pour lesquels le Responsable adjoint, les responsables de services et agents sous sa responsabilité ont reçu délégation.

Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication sur le site internet d'ARCHE Agglo et transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au destinataire.

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. En cas de recours gracieux, le délai de recours contentieux est prorogé et court à compter de la décision expresse de rejet ou du rejet implicite né du silence gardé pendant un délai de deux mois.

Fait à Mercuriol-Veaunes, le 27 avril 2026,  
La Présidente,  
Delphine COMTE

La Présidente,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Notifié le ..... Signature



Objet	DGS & DGA	Directeur & Directeur régi <sup>o</sup>	Directeur adjoint & chef d'Unité	Chef de service
<b>Commande publique</b>				
<b>Procédure d'achat supérieure à 40 000 € HT</b>				
Correspondance avec les entreprises relative à l'exécution des prestations	X	X	X	X
Opération préalable à la réception	X	X	X	
DGD	X	X		
<b>Procédure d'achat compris entre 20 000 € HT et 40 000 € HT</b>				
Pièce de procédure (publication, échanges avec les candidats durant la procédure, information des candidats, phase de négociation...)	X	X		
Notification et OS autres que financier	X	X		
Opération préalable à la réception	X	X		
DGD	X	X		
Correspondance avec les entreprises durant l'exécution	X	X		
<b>Procédure d'achat compris &lt; à 20 000 € HT</b>				
Ensemble des actes constituant la mise en concurrence, l'achat et l'exécution d'une prestation de toutes natures (publication, échanges avec les candidats durant la procédure, information des candidats, phase de négociation, lettre de commande, réception....) pour un montant compris entre 3 000 € HT et 10 000 € HT	X	X		
Ensemble des actes constituant la mise en concurrence, l'achat et l'exécution d'une prestation de toutes natures (publication, échanges avec les candidats durant la procédure, information des candidats, phase de négociation, lettre de commande, réception....) pour un montant compris entre 1 000 € HT et 3 000 € HT	X	X	X	
Ensemble des actes constituant la mise en concurrence, l'achat et l'exécution d'une prestation de toutes natures (publication, échanges avec les candidats durant la procédure, information des candidats, phase de négociation, lettre de commande, réception....) pour un montant < à 1 000 € HT	X	X	X	X
<b>Subventions - Conventions</b>				
<b>Subventions perçues par l'Agglo</b>				
Demande de versement d'acompte et/ou solde	X	X	X	
Courrier relatif à la liquidation d'une subvention accordée à l'agglo	X	X	X	
Dépôt sur plateforme dématérialisée de demande de subvention sur les sites des financeurs (Région, Département, etc...)	X	X	X	X
<b>Subvention versées par l'Agglo</b>				
Courrier relatif à l'instruction d'une demande de subvention (pièces complémentaires, notification de délais...)	X	X	X	
Courrier relatif à la liquidation totale et/ou partielle d'une subvention accordée par l'agglo	X	X	X	
<b>Convention</b>				
Convention de mise à disposition à titre gratuit au bénéfice de l'Agglo (mise à disposition salle, etc...)	X	X	X	
<b>Finances</b>				
Attestations de paiement dans le cadre d'une régie	X	X		
Courrier relatif à l'exécution des dépenses et recettes	X	X	X	
Remboursement d'activités	X	X		
Ouverture compte fournisseur	X	X	X	X
Visa "service fait"	X	X	X	X
<b>Ressources humaines</b>				
Convention de stages et correspondances afférentes (stages non rémunérés)	X	X		
CP, récupération	X	X	X	X
<b>Patrimoine</b>				
<b>Acquisition / cession</b>				
Convention/contrat d'utilisation ponctuelle d'un bien communautaire établie dans le cadre ci-dessus	X	X		
Dépôt de plainte suite à dégradation du patrimoine communautaire	X	X	X	X
<b>Fonctionnement de l'Agglo</b>				
<b>Actes judiciaires</b>				
Note d'informations aux personnels d'un service	X	X		
<b>Communication/convocation/échanges</b>				
Courriers aux usagers des régies	X	X		
Demande de pièces complémentaires dans l'instruction d'une demande autre que financière	X	X		
Bordereau d'envoi	X	X	X	X
Courriers aux citoyens pour les dossiers en cours, les prises de RDV	X	X	X	X
<b>Technique</b>				
DT/DICT, autorisation et permission de voirie	X	X	X	X
Information aux riverains durant à un chantier	X	X	X	X

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 007-200073096-20260428-A\_2026\_033-AR